



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE STRATFORD

AVIS PUBLIC

**CONSULTATION PUBLIQUE SUR UNE DEMANDE DE PERMIS
D'AUTORISATION DE RÉSIDENCE DE TOURISME EN LIEN AVEC LE
RÈGLEMENT NO 1182 : RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS**

Aux personnes et organismes intéressés par la présente demande de permis d'autorisation de résidence de tourisme pour l'adresse **1148 chemin de Stratford**.

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné :

QUE la Municipalité a reçu la demande de permis d'autorisation de résidence de tourisme pour l'adresse **1148 chemin de Stratford**. Conformément au Règlement no 1182, une consultation écrite est en cours jusqu'à 13h le 11 janvier 2024. Vous pouvez transmettre vos questions et commentaires à l'adresse **dg@stratford.quebec** ou au **165 avenue Centrale Nord**.

Lien vers le site web :

<https://stratford.quebec/avis-publics/>

DONNÉ À STRATFORD
CE 22 IÈME JOUR DE DÉCEMBRE 2023

William Leclerc Bellavance

William Leclerc Bellavance
Directeur général et greffier-trésorier

Description du projet du 1148 chemin de Stratford

Pertinence du projet en lien avec les objectifs et critères décrits au règlement 1182

L'usage conditionnel projeté est, depuis déjà 3 années, la location occasionnelle via la plateforme Airbnb. J'ai régulièrement des demandes de mes beaux-parents, parents, et famille très proche. Nous sommes membre CITQ depuis ces 3 années, no 303014, exploitant no 729886. Avec mes consignes et règlements très rigoureux, cela a apporté la totale quiétude envers mes voisins depuis ces 3 années, des personnes âgés en qui j'ai un respect sans limites.

Capacité maximale autorisée (Hébergement)

6

Outils de promotion (sites, etc.)

plateforme Airbnb, exigé par mes assurances.

Animaux autorisés

Non

Type de location (période de l'année, fréquence, durée, etc.)

Depuis ces 3 années, nous visons toujours la location occasionnelle en weekend, aux 2 a 3 weekends sur une base annuelle. Mais l'hiver est une période totalement basse et sans demandes de location.